

*Banque commerciale du Canada*

Il fallait évidemment protéger ces intérêts, même si, en fait, les actionnaires perdront beaucoup d'argent aux termes de cet arrangement. La valeur de leurs actions baissera considérablement, mais c'est quand même mieux pour eux qu'une faillite de la banque. En vertu de l'accord de principe, les actionnaires devront approuver cet arrangement.

Cela dit, il ne faudrait pas croire que nous approuvons la façon dont le gouvernement s'est occupé de la question simplement parce que nous avons accepté d'étudier ce projet de loi aujourd'hui et demain. Il importe de savoir exactement ce que nous avons accepté et en quoi cette façon de faire s'écarte de la façon normale de procéder. Il n'est pas exceptionnel que la Chambre accepte de faire franchir à un projet de loi toutes les étapes en un ou deux jours, surtout si la question est urgente. En l'occurrence, toutefois, nous avons à faire non seulement à un projet de loi, mais à une entente de principe qui a été déposée seulement cet après-midi.

Le projet de loi contient les éléments essentiels de l'opération de sauvetage annoncée par la ministre au début de la semaine. Toutefois, selon notre Règlement, nous ne pouvons discuter que du contenu du projet de loi. Le protocole d'accord déposé il y a une heure à peine contient la majorité des renseignements concernant cette opération de sauvetage, et même si la présidence nous laisse toute liberté pour poser des questions en comité plénier, nous finirons quand même par adopter cette mesure sans avoir eu vraiment l'occasion d'examiner le contenu du protocole d'accord.

Nous pourrions examiner soigneusement le contenu de ce protocole et toutes les mesures que le gouvernement a prises depuis qu'il a su que la banque était en difficulté, soit depuis un an ou plus, uniquement une fois le projet de loi adopté et le protocole d'accord renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Nous aurons l'occasion d'obtenir la réponse aux questions que les députés ont posées cette semaine à la Chambre, mais certaines de ces réponses arriveront après coup. Ce n'est pas une façon satisfaisante de procéder, mais nous avons donné notre accord, car il est important que le public ait confiance dans nos institutions financières, et aussi parce qu'il faut que les gestionnaires des fonds de retraite et leurs nombreux clients inquiets sachent un peu à quoi s'en tenir.

Lorsque les conservateurs siégeaient dans l'opposition, ils se sont prononcés énergiquement contre toute tentative de renflouement. Ceux d'entre nous qui étaient là se souviendront de certains débats très amers et de déclarations très énergiques selon lesquelles une industrie en difficulté devait se tirer d'affaire elle-même et non pas aux frais des contribuables. Il s'agit ici d'une banque qui se trouve dans une situation plus délicate qu'une industrie de fabrication ne pourrait l'être, et c'est pourquoi nous ne renverrons pas la balle aux conservateurs. Nous avons toutefois certaines questions à poser.

Le taux de succès des banques régionales n'a jamais été illimité au Canada, mais à deux reprises, déjà, deux banques régionales qui se trouvaient en difficulté ont été absorbées par des banques de l'Est plus importantes et mieux établies. L'actif de la banque en question représente, je pense, moins de 2 p.

100 de l'actif de l'ensemble du secteur bancaire et on se demande donc pourquoi les banques ne contribuent pas davantage à cette opération de sauvetage. Elles fournissent 60 millions, le gouvernement du Canada 60 millions lui aussi, et le gouvernement de l'Alberta 60 millions également. Jamais encore au Canada un gouvernement n'avait sauvé une banque de la faillite; les banques se sont toujours débrouillées seules. Nous voudrions connaître davantage le fin mot de cette affaire et nous espérons que cette décision n'a pas été prise uniquement parce que le gouvernement de l'Alberta ne voulait pas qu'une banque de l'Est contrôle son actif.

Le Trésor public va déboursier des sommes considérables pour sauver cette banque. Il prête cet argent sans intérêt et il peut s'écouler beaucoup de temps avant qu'il ne le récupère. Selon les termes de l'accord, jusqu'à 50 p. 100 du revenu pré-imposable servira à rembourser les dettes, si j'ai bien compris. Il s'agit de savoir si c'est une condition raisonnable ou non. Une banque déjà en difficulté disposera-t-elle des liquidités nécessaires pour faire ces paiements ou allons-nous devoir attendre très longtemps avant de récupérer notre argent?

Différentes déclarations ont été faites à la Chambre quant à la date à laquelle le gouvernement a eu connaissance des difficultés de cette banque. La première date nous a été annoncée en mars, il y a quelques semaines à peine, et je suppose que c'est la date à laquelle l'Inspecteur général des banques a fait comprendre que la situation exigeait une intervention immédiate. Plus tard, en réponse à une question, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré que l'Inspecteur général des banques l'avait consulté en septembre dernier. Certains organismes de réglementation américains ont communiqué avec le ministre des Finances, paraît-il, parce qu'ils étaient inquiets au sujet de la Northlands Bank en Californie, qui est reliée à la Banque Commerciale du Canada.

J'espère qu'avant d'adopter ce projet de loi demain, sinon lors des audiences du comité des finances, mais nous préférons ne pas avoir à attendre jusque-là, nous pourrions savoir comment les événements se sont succédé exactement et dans quelle mesure on a vraiment essayé d'amener les banques à renflouer elles-mêmes cette banque avant d'engager ces fonds publics. Dans toutes ses déclarations, la ministre a fait valoir à fort juste titre qu'une incertitude prolongée au sujet de cette banque aurait eu des effets néfastes sur l'économie. Nous en avons déjà vu les résultats. Les actions de la banque ont baissé. Nous avons également été témoins, à l'annonce du renflouement, de quelques mesures de sécurité bénignes. Certes, il ne conviendrait pas de laisser traîner cette affaire trop longtemps, car les effets sur notre dollar et sur bien d'autres transactions financières canadiennes seraient déplorable.

Nous reconnaissons tous qu'il fallait tirer la banque d'embarras, mais nous tenons à savoir si, avant d'accorder cette somme, le gouvernement a tenté de sérieux efforts pour amener les banques à se porter à la rescousse de la Banque Commerciale, comme elles l'ont fait dans le passé pour d'autres banques régionales?